



ACD

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - Papiers cartons



ACD
PAIE

■ Document mis à jour le 17 août 2026

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

Cette fiche vous accompagne dans la mise en place de la **CCN IDCC 3238 - Papiers cartons**.

■ SOMMAIRE

MISE EN PLACE DE LA CCN PAPIERS CARTONS.....	4
Conventions collectives.....	4
Données conventionnelles	6
Spécificités liées aux contrats aidés	8
- Contrat de professionnalisation	8
- Contrat d'apprentissage.....	8
ÉLÉMENTS DU BRUT.....	9
Majoration heures nuit, dimanche et jour férié.....	9
PRIMES ET INDEMNITÉS.....	10
Prime d'ancienneté des OETAM (Article 41)	10
Avantage pécunière de nuit des OETAM (Article 44).....	11
Prime de vacances-gratification pour ancienneté lors de la prise du congé principal des OET et AM (Article 40).....	12
- Ouvriers, employés, techniciens.....	12
- Agents de maîtrise et assimilés.....	12
Indemnité d'astreintes.....	13
Indemnité de travail en suppléance (Article 19.3).....	14
Indemnité de rappel pour travaux urgents des ouvriers et employés (Article 50.1).....	15

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

Indemnité de rappel pour travaux urgents de nuit des TAM (Article 50.2)	16
Prime de rendement	17
Indemnité d'avarie matérielle (Article 54.b).....	17
Indemnité d'avarie matérielle délais de prévenance non respectée pour les ouvriers (Article 54.b2)	18
Indemnité de dépassement d'horaire ouvrier (Article 49).....	19
Indemnité de déclassement (Article 36)	20
Rétribution pour invention (Article 55)	21
INDEMNITÉ DE REPAS	22
Panier de jour et panier de nuit (Article 45)	22
CONGÉS CONVENTIONNELS.....	23
Congé supplémentaire AM et assimilés (Article 68).....	23
Congé supplémentaire pour rappel des ingénieurs et cadres pendant leurs congés (Article 68).....	24

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

MISE EN PLACE DE LA CCN PAPIERS CARTONS

Le **paramétrage conventionnel** est essentiel pour déclencher des éléments conventionnels de façon automatisée sur le bulletin de salaire.

Conventions collectives

La **Convention collective** doit être indiquée depuis le menu **Entreprise** - niveau **Etablissement**.

PAPIERS CARTONS

▼ PAPIERS CARTONS

PAPIERS CARTONS

Conventions collectives

+ Ajouter une convention collective

Cliquer sur **Ajouter une convention collective**.

À NOTER

Les données conventionnelles sont automatiquement mises à jour avec les conventions collectives **Lefebvre Dalloz**.

Renseigner le **Code IDCC 3238** ainsi que le **Paramétrage conventionnel**.

Ajouter / Modifier une convention

Code IDCC : 3238 - Convention collective nationale de la production et de la transformation des papiers et cartons du 29 janvier 2021

Paramétrage conventionnel : Papiers-cartons : production et transformation

☐ Adhérent ☒ CCN par défaut

✓ Enregistrer ✕ Annuler

Cocher **CCN par défaut** si le paramétrage doit s'appliquer à tout nouveau contrat dans l'établissement. Ce paramétrage reste modifiable dans le **Contrat du salarié**.

NB : Les paramétrages des entreprises adhérentes n'étant pas encore livrés, seule la **CCN IDCC 3238** doit être utilisée.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

Une fois la **Convention collective** ajoutée, un nouvel encadré apparaît, indiquant les règles de paramétrages disponibles pour la **Convention collective** :

Conventions collectives

Convention collective (IDCC)	Paramétrage conventionnel	CCN par défaut	
3238 - Convention collective nationale de la produc...	Papiers-cartons : production et transformation	✓	 

+ Ajouter une convention collective

Règles conventionnelles

IDCC	Libellé	Description	Activation	
3238 - Papiers-cartons : production et tr...	Prime d'ancienneté 3238			

Les règles conventionnelles mises à disposition concernent les primes et indemnités.

Certaines règles sont actives par défaut et se déclenchent automatiquement sur le bulletin le cas échéant. Elles restent désactivables à tout moment.

Indiquer ensuite la **Convention collective** ainsi que le **Paramétrage conventionnel** au niveau du **Contrat du salarié** :

Convention collective

Convention collective applicable* :

3238 - Convention collective nationale de la production et de la transformation des papiers et cartons du 29 janvier 2021

Paramétrage conventionnel :

Papiers-cartons : production et transformation

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

Données conventionnelles

Renseigner les **Données conventionnelles** selon les dispositions de la convention collective (menu **Salariés - Contrat du salarié**), pour une gestion conventionnelle automatisée sur le bulletin du salarié (salaire minimum conventionnel, primes, majorations...).

La **Qualification** permet de déclencher le **salaire minimum conventionnel**.

Données conventionnelles

Qualification : Niveau Cadre/ingénieur débutant

Catégorie : **Indice :**

Coefficient : **Coefficient supplémentaire :**

Libellé	Valeur(s)
Spécificité de l'emploi	Débutant
Unité de mesure de temps de travail	Aucune valeur saisie
Catégorie Professionnelle	Ingenieur
Niveau éducation nationale	Aucune valeur saisie

À spécifier pour les **cadres** et **ingénieurs commerciaux** ou **débutants** ayant moins 3 ans d'ancienneté, ainsi que l'**unité de temps de travail** pour les **forfaits jours** et **heures**.

Préciser l'**unité de temps de travail** pour les **forfaits jours** et **heures**.

Indiquer la **Catégorie Professionnelle**.

À NOTER

Pour pouvoir déterminer la **Catégorie professionnelle** correspondant à une **Qualification**, se référer à la classification de la convention collective.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

Pour chaque **Qualification** est associée une **Catégorie professionnelle**. Elle permet d'alimenter le **Salaire de base** du salarié en fonction de la **Grille de salaire conventionnelle** (lorsque l'onglet **Salaire de base** de la **Fiche salarié** n'est pas modifié par l'utilisateur en vue d'appliquer un salaire contractuel supérieur au minimum conventionnel).

Qualifications	Catégorie professionnelle	Spécificité emploi
OETAM		
Coefficient 125 à 160	Ouvrier/Employé/Technicien	Néant
Coefficient 170 à 195	Ouvrier/Employé/Technicien/AM	Néant
Coefficient 215 à 350	Employé/Technicien/AM	Néant
CADRES ET CADRES COMMERCIAUX		
Niveau A à C	Cadre ou ingénieur	Néant
Niveau A à C	Cadre ou ingénieur	Commercial
CADRES DÉBUTANTS		
Niveau Cadre/ingénieur débutant	Cadre ou ingénieur	Débutant

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

Spécificités liées aux contrats aidés

La **Convention collective** prévoit des dispositions particulières concernant la rémunération des **contrats d'apprentissage**. Pour déclencher correctement le taux de rémunération applicable selon le cas, des champs spécifiques sont à remplir dans le **Contrat du salarié**.

☐ Contrat de professionnalisation

The screenshot shows the 'Contrat' form with the following fields filled out:

- N° de contrat*: 00001
- Exclusion à la DSN: ☐
- Dispositif de politique publique: 61 - Contrat de Professionnalisation
- Nature du contrat: 02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé
- Motif de recours: (empty)
- Niveau de formation de l'individu: 03 - Niveau de formation équivalent au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles)
- Niveau de diplôme préparé par l'individu: 04 - Formation de niveau du bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel
- Date de début de la formation: 01/09/2023
- Date de fin de la formation: 31/08/2025

Indiquer également le **Niveau de formation de l'individu**, critère indispensable au bon déclenchement du taux de rémunération pour les **contrats de professionnalisation**.

☐ Contrat d'apprentissage

Le taux de rémunération change en fonction de l'année d'exécution du contrat. Cette information est prise en compte grâce à la **Date de début de la formation**.

The screenshot shows the 'Contrat' form with the following fields filled out:

- N° de contrat*: 00001
- Exclusion à la DSN: ☐
- Dispositif de politique publique: 64 - Contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés (loi du 3 janvier 1979)
- Nature du contrat: 02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé
- Motif de recours: 11 - Formation professionnelle au salarié par la voie de l'apprentissage, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un ...
- Niveau de diplôme préparé par l'individu: 03 - Niveau de formation équivalent au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles)
- Date de début de la formation: 01/12/2023
- Date de fin de la formation: 31/07/2026

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

ÉLÉMENTS DU BRUT

Majoration heures nuit, dimanche et jour férié

Les salariés du secteur du **Papiers cartons** qui effectuent des heures travaillées de nuit, le dimanche ou un jour férié, bénéficient de majorations salariales dans les conditions suivantes :

Nuit, dimanche, férié	Majoration
Travail un jour férié (à l'exception du 1 ^{er} mai)	50 %
Travail le 1 ^{er} mai	100 %
Travail le dimanche	50 %

Ces majorations s'appliquent à l'ensemble des salariés, quelle que soit la catégorie, en rémunération.

Les heures effectuées par le salarié sont à saisir dans les **Variables - Heures**, au niveau **Etablissement** ou **Salarié** :

Heures ↳ Variables paramétrées ↳ Variables ponctuelles	Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi		Nbr Heures fériés 100% CC	Nbr Heures dimanche 50% CC	Nbr Heures fériés 50% CC
	01	CDI TEMPS COMPLET	Chargé admin		7	4	4

Une fois renseignées, les majorations apparaissent sur le bulletin de salaire :

Libellé	F	C	E	Base	Salarial	
					Taux	Montant
Salaire de base				151,67	14,1755	2 150,00
Heures fériées 1er mai 100%				7,00	14,1755	99,23
Heures fériées 50%				4,00	7,0878	28,35
Heures dimanche 50%				4,00	7,0878	28,35
TOTAL BRUT ET CALCUL PLAFOND						2 305,93

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

PRIMES ET INDEMNITÉS

Prime d'ancienneté des OETAM (Article 41)

Base de calcul égale à la valeur arrêtée pour un salarié à temps plein au sens de la durée conventionnelle du temps de travail et fonction du coefficient. La valeur (**616,10 €** au **1^{er} mai 2026**) est fixée pour un coefficient **100** : (valeur de la base de calcul/100) × coefficient.

Les taux de la prime varient en fonction de l'ancienneté :

Ancienneté	Montant de la prime
après 3 ans	3 %
après 6 ans	6 %
après 9 ans	9 %
après 12 ans	12 %
après 15 ans	15 %

À NOTER

La **prime d'ancienneté** se déclenche de façon automatique sur le bulletin de salaire dès lors que le champ **Paramétrage conventionnel** a été renseigné.

Exemple : Salarié ouvrier avec 8 ans d'ancienneté et un coefficient 195.

Explication du bulletin									
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	13,3250	2 021,00			
Prime d'ancienneté						72,08			i
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 093,08			i

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

■ Avantage pécuniaire des nuits des OETAM (Article 44)

Pour les salariés factionnaires dont l'horaire comporte une faction encadrant minuit ou partant de minuit est versée une indemnité dont la base de calcul est de **755,28 €** au **1^{er} mai 2025**.

Base : Nombre d'heures avantage nuit renseignées dans les variables :

↳ Heures	Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi	Nb H avantage Nuit
↳ Variables à saisir				R
↳ Éléments ponctuels	CDI TEST	CDI TEST	Ouvrier	45.00
↳ Épargne salariale				

Calcul du taux

$$\sqrt{x} \quad \frac{(755,28/100) \times 195 \text{ (coefficient)}}{151,67 \times 17\%} = 1,6508$$

Une fois renseigné dans les **Variables**, l'avantage apparaît dans le bulletin :

Explication du bulletin									
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	13,3250	2 021,00			
Avantage pécuniaire de				45,00	1,6508	74,29			
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 095,29			i

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

■ Prime de vacances-gratification pour ancienneté lors de la prise du congé principal des OET et AM ([Article 40](#))

Assiette de calcul : Salaire de base du salarié + prime de rendement le cas échéant.

□ Ouvriers, employés, techniciens

Les ouvriers, employés et techniciens ayant plus de **20 ans** d'ancienneté bénéficient de l'avantage pécuniaire suivant lors de la prise de congé principale :

Ancienneté	Avantage
de 20 à 24 ans	2 journées de salaire
de 25 à 29 ans	4 journées de salaire
de 30 ans et plus	6 journées de salaire

□ Agents de maîtrise et assimilés

Les agents de maîtrise et assimilés ayant plus de **17 ans** d'ancienneté bénéficient de l'avantage pécuniaire suivant lors de la prise de congé principale :

Ancienneté	Avantage
de 17 à 21 ans	2 journées de salaire
de 22 à 26 ans	4 journées de salaire
de 27 ans et plus	6 journées de salaire

Dans les variables à saisir, activer la **Prise du congé principal** pour déclencher la gratification :

↳ Heures	Matricule ▼	Salarié ▼	Libellé de l'emploi ▼	☐	Prise de congé principale OET gratification	Prime de rendement
↳ Variables à saisir					☐	☐
↳ Éléments ponctuels	000003	CDI TEST	Ouvrier	☐	☐	45.00

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

Exemple sur le bulletin d'un ouvrier avec plus de 25 ans d'ancienneté bénéficiant d'une prime de rendement de 45 euros mensuel :

Explication du bulletin									
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	13,3250	2 021,00			
Prime vacance ancienneté OET				86,08	4,0000	344,33			
Prime de rendement						45,00			
Prime d'ancienneté						180,21			

Calcul du taux



$$(2021+45) \times 4,1666\% = 86,08 \times 4 \text{ jours} = 344,33 \text{ €}$$

Indemnité d'astreintes

Les astreintes sont indemnisées comme suit au **1^{er} mai 2026** :

Durée	Indemnisation
Astreinte par période de 24H	18,80 €
Astreinte par période de 7 jours	131,40 €
Indemnité supplémentaire astreinte jour férié	18,80 €

Dans les **Variables** du salarié - **Variables à saisir**, saisir le nombre d'astreintes effectuées :

→ Heures → Variables à saisir → Éléments ponctuels → Épargne salariale	Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi	Astreinte 24H	Astreinte 7 jours/Semaine	Indemnité astreinte supp jour férié
				R	R	R
	01	CDI TEMPS COMPLET	Chargé équipe	1.00	1.00	1.00

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

Une fois renseignées dans les **Variables**, les indemnités d'astreintes apparaissent dans le bulletin :

Explication du bulletin									
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	13,3250	2 021,00			
Ind d'Astreinte supp férié				1,00	18,8000	18,80			
Indemnité d'Astreinte 7 jours				1,00	131,4000	131,40			
Indemnité d'Astreinte 24H				1,00	18,8000	18,80			
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 190,00			

■ Indemnité de travail en suppléance (Article 19.3)

La rémunération des salariés des équipes de suppléance est majorée d'au moins **50 %** par rapport à celle qui serait due pour une durée équivalente effectuée hors période de suppléance.

Dans les **Variables** conventionnelles - **Variables à saisir**, saisir le nombre d'heures effectuées en suppléance :

↳ Heures	Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi	☐	Nb d'heures de suppléance
↳ Variables à saisir					R
↳ Éléments ponctuels	CDI TEST	CDI TEST	Ouvrier	☐	10.00

Une fois renseignée dans les **Variables**, l'indemnité de travail en suppléance apparaît dans le bulletin :

Explication du bulletin									
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	13,1931	2 001,00			
Indem de travail en suppléance				10,00	6,5966	65,97			
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 066,97			

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

Indemnité de rappel pour travaux urgents des ouvriers et employés ([Article 50.1](#))

Est prévu le versement d'une indemnité forfaitaire égale à :

- **1H30** de salaire pour un rappel travaux urgents de jour.
- **3H00** de salaire pour un rappel travaux urgents de nuit.

À NOTER

Montant d'indemnité ne rentrant pas dans la base de calcul des heures supplémentaires selon la convention collective.

Dans les **Variables** du salarié - **Variables à saisir**, saisir le nombre d'indemnité de rappel :

↳ Heures	Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi	Indemnité rappel travaux urgent nuit	Indemnité de rappel travaux urgents
↳ Variables à saisir				R	R
↳ Éléments ponctuels	01	CDI TEMPS COMPLET	Chargé équipe	1.00	1.00

Une fois renseignées dans les **Variables**, les indemnités de rappel apparaissent dans le bulletin :

Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	15,2238	2 308,99			
Ind travaux urgents nuit OE				1,00	45,6714	45,67			
Ind rappel travaux urgent OE				1,00	22,8357	22,84			
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 377,50			i

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

Indemnité de rappel pour travaux urgents de nuit des TAM (Article 50.2)

Pour les **salariés TAM non travailleurs de nuit** habituels est prévu le versement d'une indemnité forfaitaire égale à **2H00** de salaire si rappel pendant les heures de faction de l'équipe de nuit.

Dans les **Variables** du salarié - **Variables à saisir**, saisir le nombre d'indemnité de rappel de nuit :

↳ Heures	Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi	Nb Ind rappel travaux de nuit TAM
↳ Variables à saisir				R
↳ Éléments ponctuels	01	CDI TEMPS COMPLET	Chargé équipe	1.00

Une fois renseignées dans les **Variables**, les indemnités de rappel apparaissent dans le bulletin :

Explication du bulletin									
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	17,7095	2 686,00			
Ind rappel travaux urgent TAM				1,00	35,4190	35,42			
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 721,42			i

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

Prime de rendement

Dans les **Variables** du salarié - **Variables à saisir**, saisir la prime de rendement induite par la convention :

↳ Heures	Matricule ▼	Salarié ▼	Libellé de l'emploi ▼	☐	Prime de rendement
↳ Variables à saisir					R
↳ Éléments ponctuels	01	CDI TEMPS COMPLET	Chargé équipe	☐	145.00

Une fois renseignée dans les **Variables**, la prime de rendement apparaît dans le bulletin :

Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	17,7095	2 686,00			
Prime de rendement						145,00			
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 831,00			i

Indemnité d'avarie matérielle (Article 54.b)

Dans les **Variables** du salarié - **Variables à saisir**, saisir l'indemnité pour avarie matérielle :

↳ Heures	Matricule ▼	Salarié ▼	Libellé de l'emploi ▼	☐	Indemnité avarie matérielle
↳ Variables à saisir					R
↳ Éléments ponctuels	01	CDI TEMPS COMPLET	Chargé équipe	☐	55.00

Une fois renseignées dans les **Variables**, les indemnités d'avarie matérielle apparaissent dans le bulletin :

Explication du bulletin									
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	17,7095	2 686,00			
Indemnité avarie matérielle						55,00			
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 741,00			i

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

Indemnité d'avarie matérielle délais de prévenance non respectée pour les ouvriers (Article 54.b2)

Pour les ouvriers qui, n'ayant pu être prévenus à temps, se présentent au travail et ne peuvent être affectés à d'autres travaux ou à des actions de formation, est prévu le versement d'une indemnité égale à **4 fois** le taux horaire du salarié.

Dans les **Variables** du salarié - **Variables à saisir**, saisir le nombre d'indemnité d'avarie matérielle :

↳ Heures	Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi	☐	Ind. d'avarie matérielle délais de prévenance
↳ Variables à saisir					R
↳ Éléments ponctuels	CDI TEST	CDI TEST	Ouvrier	☐	1.00

Une fois renseignées dans les **Variables**, les indemnités d'avarie matérielle délais de prévenance apparaissent dans le bulletin :

Explication du bulletin									
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	13,1931	2 001,00			
Ind prévenance avarie matériel				1,00	52,7724	52,77			
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 053,77			i

À NOTER

Montant d'indemnité ne rentrant pas dans la base de calcul des heures supplémentaires selon la convention collective.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

Indemnité de dépassement d'horaire ouvrier (Article 49)

Lors d'un dépassement d'horaire exceptionnel d'au moins **4H00** est versée en contrepartie une indemnité équivalente à la valeur du panier de nuit (**6,26 € au 1^{er} mai 2026**) en plus du paiement des heures supplémentaires et/ou de la contrepartie en repos légal.

Dans les **Variables** du salarié - **Variables à saisir**, saisir le nombre d'indemnité de dépassement d'horaire :

↳ Heures	Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi	Nb Ind dépassement d'horaire ouv
↳ Variables à saisir				R
↳ Éléments ponctuels	CDI TEST	CDI TEST	Ouvrier	2.00

Une fois renseignées dans les **Variables**, les indemnités de dépassement d'horaire ouvrier apparaissent dans le bulletin :

Explication du bulletin								
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal	
					Taux	Montant	Taux	Montant
Salaire de base				151,67	12,8437	1 948,00		
Indem dépassement d'horaire				2,00	6,2600	12,52		
TOTAL BRUT ET CALCUL						1 960,52		

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

Indemnité de déclassement (Article 36)

En cas de baisse de niveau ou d'échelon dans la classification prévue par accord de branche d'un salarié est prévu le versement d'une indemnité temporaire dégressive ou d'une indemnité de déclassement.

Dans les **Variables** du salarié - **Variables à saisir**, saisir le nombre d'indemnité de déclassement d'horaire :

↳ Heures	Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi		Indemnité de déclassement
↳ Variables à saisir					R
↳ Éléments ponctuels	CDI TEST	CDI TEST	Ouvrier		125.00

Une fois renseignées dans les **Variables**, les indemnités de déclassement apparaissent dans le bulletin :

Explication du bulletin									
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	13,1931	2 001,00			
Indemnité de déclassement						125,00			

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

■ Rétribution pour invention (Article 55)

L'invention brevetée donnant lieu à une exploitation commerciale dans un délai de **5 années consécutives** à la prise du brevet, donne droit au salarié à une rétribution en rapport avec la valeur de l'invention.

Dans les **Variables** du salarié - **Variables à saisir**, saisir le montant de la rétribution :

↳ Heures	Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi		Rétribution pour invention
↳ Variables à saisir				☐	R
↳ Éléments ponctuels	01	CDI TEMPS COMPLET	Chargé équipe	☐	250.00

Une fois renseigné dans les **Variables**, le montant de la rétribution apparaît dans le bulletin :

Explication du bulletin									
Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	17,7095	2 686,00			
Rétribution pour invention						250,00			

INDEMNITÉ DE REPAS

■ Panier de jour et panier de nuit (Article 45)

Les travailleurs postés en équipes (notamment les équipes en continu, semi-continu et 2X8) bénéficient d'une indemnité de panier de jour ou d'une indemnité de panier de nuit pour chaque faction effectivement travaillée à condition que cette indemnité soit exclue de l'assiette des prélèvements sociaux.

L'indemnité de panier de jour (**2,57 € en 2026**) est délivrée à la faction qui commence ou se termine sur la plage **12h - 14h**. L'indemnité de nuit (**6,26 € en 2026**) est accordée à la faction encadrant minuit ou partant de minuit.

Dans les **Variables** du salarié - **Variables à saisir**, saisir le nombre de paniers :

↳ Heures ↳ Variables à saisir ↳ Éléments ponctuels	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Matricule</th> <th>Salarié</th> <th>Libellé de l'emploi</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CDI TEST</td> <td>CDI TEST</td> <td>Ouvrier</td> <td>☐</td> </tr> </tbody> </table>	Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi		CDI TEST	CDI TEST	Ouvrier	☐	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nb de paniers de jour</th> <th>Nb paniers de nuit</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> R </td> <td> R </td> </tr> <tr> <td>7.00</td> <td>6.00</td> </tr> </tbody> </table>	Nb de paniers de jour	Nb paniers de nuit	R	R	7.00	6.00
Matricule	Salarié	Libellé de l'emploi														
CDI TEST	CDI TEST	Ouvrier	☐													
Nb de paniers de jour	Nb paniers de nuit															
R	R															
7.00	6.00															

Une fois renseignées dans les **Variables**, les indemnités de paniers apparaissent sur le bulletin de salaire :

NET IMPOSABLE			1 607,80		
C.S.G.	1 926,21	2,4000	-46,23		
C.R.D.S.	1 926,21	0,5000	-9,63		
Ind. panier de nuit	6,00	6,2600	37,56		
Ind. panier de jour	7,00	2,5700	17,99		

CONGÉS CONVENTIONNELS

Congé supplémentaire Agent de maîtrise et assimilés (Article 68)

Les agents de maîtrise et assimilés ayant **1 an** de présence dans l'entreprise bénéficieront d'**1 jour** ouvrable supplémentaire, qui sera pris en cours d'année en fonction des nécessités du service.

Lorsque le salarié n'appartient pas en tant que tel à la catégorie **Agent de maîtrise** mais lui est assimilé par la définition de son poste et de son expérience, renseigner **Maîtrisant** dans le tableau des données conventionnelles dans **Spécificité emploi** :

Qualification :	Niveau III Echelon 3 Coefficient 195		
Catégorie :		Indice :	0
Coefficient :	0	Coefficient supplémentaire :	0
Libellé		Valeur(s)	
Spécificité de l'emploi		Maîtrisant	

Cela permet de déclencher le congé payé supplémentaire même si le salarié n'appartient pas à la catégorie des **Agents de maîtrise**.

Une fois la spécificité de l'emploi renseignée, le jour de congé payé apparaît sur le bulletin de salaire des **AM** et **OET** :

Congés							
	Acquis	Acquis CCN	Pris	Pris CCN	Solde	Solde CCN	Jours décomptés
En cours	2,50				2,50		
N	28,00	1,00			28,00	1,00	0,00
N-1							

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 3238 - PAPIERS CARTONS

Congé supplémentaire pour rappel des ingénieurs et cadres pendant leurs congés (Article 68)

Il est attribué **2 jours** de congés payés supplémentaires en cas de rappel pour les catégories ingénieurs et cadres .

Lorsque des congés ont été initialement validés et enregistrés dans les évènements, une option **Rappel pendant les congés** est disponible. Lorsque celle-ci est sélectionnée, **2 jours** de congés payés supplémentaires sont comptabilisés sur le bulletin du salarié :

Modification d'un évènement

☒ Journée ☐ Matin ☐ Après-midi ☐ Horaires ☐ Décompte personnalisé ⓘ

Date de début : 04/05/2026

Date de fin : 08/05/2026

Motif

☒ Congés payés Légaux

☐ Congé suite à accident de travail ou de service

☐ Évènements familiaux

☐ Maladie

☐ Autre motif

Sélectionner un motif...

Libellé sur le bulletin : Congés payés Légaux du 04/05/2026 au 08/05/2026

☒ Rappel pendant les congés payés

Jours chômés hebdo. déjà décomptés : 0

Une fois l'option sélectionnée, les **2 jours** de congés payés apparaissent sur le bulletin de salaire :

	Acquis	Acquis CCN	Pris	Pris CCN	Solde	Solde CCN	Jours décomptés
En cours	11,50	2,00	5,00		6,50	2,00	
N							5,00
N-1							